

# FICHE DE DÉPLACEMENT COVOITURAGE - AST VOLLEY BALL

## PARENTS DE JOUEURS ET JOUEURS

ANNÉE 2022-2023

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_<sup>1</sup>, parent du joueur ou de la joueuse \_\_\_\_\_<sup>2</sup>

licencié(e) dans la catégorie (M7, M11, M13, M15, M18)<sup>3</sup>, certifie avoir réalisé un déplacement de

**covoiturage** pour l'AST VOLLEY BALL avec mon véhicule, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_<sup>4</sup>.

Ce déplacement concerne un ou plusieurs matchs qui se sont déroulés à \_\_\_\_\_<sup>5</sup>.

Nombre de kilomètres parcourus: \_\_\_\_\_ km<sup>6</sup>

Frais de péage d'un montant de \_\_\_\_\_ €<sup>7</sup>

Fait le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à, Saint paul Trois Châteaux

Signature

\_\_\_\_\_

### Nota important:

Les fiches sont à remettre impérativement **au plus tard 2 semaines après la date du déplacement**.  
Le tarif de remboursement pour la saison 2022/23 est établi à **0,324 €/km** pour toutes les cylindrées  
Les parents bénévoles pour le covoiturage disposent d'un permis de conduire valide, ils certifient que le véhicule est assuré et que les contrôles techniques obligatoires ont bien été effectués.

---

<sup>1</sup> Inscrire le nom du conducteur

<sup>2</sup> Inscrire le nom du joueur ou de la joueuse

<sup>3</sup> Rayer les mentions inutiles

<sup>4</sup> Indiquer la date du déplacement

<sup>5</sup> Indiquer le lieux de la rencontre

<sup>6</sup> Le calcul des kilomètres se fait du gymnase du Resseguin au lieu de rencontre AR

<sup>7</sup> Joindre impérativement les justificatifs